Hebdo

Canada



	cielles au Canada	1
	Le président des Parlementaires pour un ordre mondial aux Nations Unies	
	Députés français au Canada	
	Emplois à l'intention des étudiants	3
-	Service de télévision par satellite	4
	Fourrures canadiennes au Japon	4
-	Augmentation du prix du gaz naturel exporté aux États-Unis	
-	Les savons, parfaits insecticides?	4
ĸ		
	ctude du bassin du Yukon	5
1	Alde élargie aux victimes du tremble- nent de terre en Italie	5
1	os non-fumeurs majoritaires	6
	Petit coussin bien pratique	6
1	Gaétan Boucher bat deux nouveaux ecords du monde	
l	Ond	
1	dulin de curling	6
1	^{à ch} ronique des arts	7
	Ouvelles brèves	

Volume 9, No 7 (Hebdomadaire) le 18 février 1981

Politiques et situation des langues officielles au Canada

Dans le cadre des Journées canadiennes de Nancy (France) qui ont eu lieu à la fin du mois de janvier, le commissaire aux langues officielles du Canada, M. Max Yalden, a prononcé une allocution sur les politiques et situation des langues officielles au Canada.

Après avoir brossé brièvement l'histoire de la coexistence de l'anglais et du français au Canada, M. Yalden a expliqué la politique poursuivie par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Il a terminé en abordant la question de l'inscription des droits linguistiques dans une charte canadienne des droits et libertés.

Voici des extraits de l'allocution de M. Yalden.

...Les premières mesures officielles concernant l'usage des deux langues en terre canadienne furent prises au XVIIIe siècle peu après le drame ethnique et linguistique de l'Acadie. C'est ainsi que la Proclamation royale britannique de 1763 faisait déjà état de l'usage du français dans les terres nouvellement conquises. Vint ensuite l'Acte de 1791 qui divisait le territoire laurentien en Haut-Canada de langue anglaise et Bas-Canada de langue française. Enfin, l'Assemblée législative élue du Bas-Canada accordait dès le début égalité de statut à l'anglais et au français.

En 1840 intervint l'Acte d'Union qui constitua le Canada-Uni en unissant le Haut et le Bas-Canada. Cet acte stipulait que l'anglais serait la seule langue parlementaire sans pour autant exclure la

possibilité de traduire des documents pour fins administratives. Dès les débuts, la nouvelle législature se vit dans l'obligation de recourir à la langue française à telle enseigne, qu'à sa demande, Londres rétablira le français dans son statut de langue officielle en 1848.

En 1867..., l'Acte de l'Amérique du Nord britannique créa la fédération canadienne. Cet acte comportait des dispositions relatives à la confessionnalité de l'enseignement, facteur intimement relié à l'époque à la langue, surtout au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, sièges des principales collectivités minoritaires. Il prévoyait aussi des dispositions quant à l'usage du français et de l'anglais comme langues parlementaires législatives et judiciaires, dans les institutions fédérales et dans celles du Québec...

...La fin du XIXe et la première partie du XXe siècle sont témoins du renforcement d'un processus de réaction déjà engagé depuis quelques années. Dans la plupart des provinces à l'extérieur du Québec, et même dans les territoires fédéraux, on s'oppose au maintien, ou on refuse la reconnaissance des droits linguistiques des minorités francophones.

Mesures en faveur du bilinguisme

La deuxième partie du XXe siècle, par contre, voit enfin l'adoption, à divers niveaux, de toute une gamme de dispositions officielles ou officieuses, et l'instauration d'usages ou de coutumes en faveur de ces mêmes minorités.

C'est ainsi qu'au palier fédéral, les débats parlementaires bénéficient enfin



M. Max Yalden Commissaire aux langues officielles

était cette semaine...

e 17 février 1919, décédait Sir Wilfrid Laurier lui fut le premier Canadien français à occu-let le premier Canadien français à occule Poste de premier ministre du Canada ôt 1896-1911).

de l'interprétation simultanée; que l'affichage dans les deux langues fait son apparition à Ottawa et dans les régions où résident des collectivités francophones; que les timbres-poste, les billets de banque et les imprimés administratifs deviennent bilingues; que la radiodiffusion puis la télévision de langue française, relevant de l'État, étendent leurs services à toutes les régions abritant des minorités francophones.

Cette même période voit un usage accru du français dans les entreprises québécoises. En ce qui concerne les individus et les collectivités, l'on assiste chez les Canadiens français du Québec, à une prise de conscience très vive de leur identité, à l'éclosion, puis au développement de plus en plus affirmé, d'une volonté de défense de leur langue et de leur culture dans un monde dominé par l'économie, la technique américaine.

Cet intense bouillonnement aboutit en 1963 à la création de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme...

La Commission conclut ses travaux par un nombre très considérable de recommandations fondées sur tout un ensemble de réalités spécifiquement canadiennes: immensité du territoire; mobilité de la main-d'oeuvre et des cadres de tous niveaux; dispersion des minorités de langue officielle; présence dans les grands centres de minorités linguistiques de langue officielle qui, bien que proportionnellement très faibles, étaient déjà à l'époque numériquement importantes. Ce sont ces réalités qui, en particulier, ont servi de base à la formulation de la Loi sur les langues officielles de 1969.

Cette Loi marque une étape fondamentale dans l'histoire du Canada. Adoptée avec l'appui de toutes les formations politiques représentées au Parlement fédéral, elle déclare à l'article 2: "L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada; elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada".

En pratique, cette disposition impose l'obligation au gouvernement central — donc à tous les ministères, agences et sociétés d'État au niveau fédéral — de reconnaître le statut d'égalité des deux langues dans leur façon de servir la population.

La Loi comporte toute une série de

dispositions relatives aux droits du public et aux devoirs des organismes fédéraux. C'est ainsi qu'elle impose l'emploi des deux langues en matière judiciaire, prévoit la création dans certaines circonstances de districts dits "bilingues" et enfin crée un poste de commissaire aux langues officielles...qui joue en quelque sorte le rôle d'ombudsman linguistique.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires a, pour sa part, mis en oeuvre une série de programmes pour promouvoir le bilinguisme en éducation, dans l'administration des provinces ainsi que dans le secteur privé. D'autres programmes à l'intention des groupes minoritaires de langue officielle visent à la sensibilisation des deux communautés linguistiques à leurs besoins respectifs.

Rôle nécessaire des provinces

Bien que le gouvernement fédéral investisse plusieurs centaines de millions de dollars dans ces programmes, la réussite de la réforme linguistique ne peut s'accomplir sans un effort de la part des provinces elles-mêmes car elle s'étend à des domaines qui sont de leur propre compétence. C'est ainsi que la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick reconnaît le droit des enfants de recevoir l'enseignement dans leur langue maternelle anglaise ou française, l'autre langue officielle étant enseignée comme langue seconde.

Et c'est ainsi qu'en 1968 l'Ontario légifère en vue d'autoriser l'usage du français comme langue d'enseignement dans toutes les matières, de faire du français une langue d'enseignement obligatoire dans certaines circonstances déterminées et d'autoriser l'établissement d'écoles de langue française au niveau secondaire.

Et c'est également ainsi qu'en vertu d'une Loi sur l'éducation du Manitoba adoptée en 1970, l'anglais et le français sont désormais reconnus comme les deux langues officielles d'enseignement dans les écoles publiques de cette province.

A elles seules ces provinces englobent la très grande majorité des francophones à l'extérieur du Québec. Quant aux autres provinces où les minorités francophones représentent une proportion moins élevée de la population, tantôt la loi ou encore les règlements qui en découlent garantissent le droit à l'enseignement en français

à la demande d'un certain nombre de parents ou d'élèves, tantôt la pratique a établi une situation de fait favorisant l'enseignement en français de façon qui peut varier selon les circonstances, d'une région à l'autre de la province.

Dans l'ensemble, à l'extérieur du Québec, on peut donc affirmer que la plupart des provinces ont fait des efforts pour améliorer la situation de la langue francaise.

Quant au Québec, il a proclamé en 1977 le français langue officielle et mis de l'avant toute une série de mesures en vue d'en relever le statut, à la fois dans l'administration et au sein des entreprises. La Charte de la langue française stipule que l'enseignement se donne en français, mais les conseils scolaires sont obligés de donner une instruction en anglais aux enfants anglo-québécois. Cependant la Charte interdit actuellement l'accès à l'enseignement en anglais aux nouveaux arrivants dans la province, y compris ceux qui viennent du reste du Canada. Ceci représente un changement considérable par rapport au passé et certains ont cru déceler les signes précurseurs d'une menace contre le statut de l'anglais dans cette province.

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs qu'au niveau du gouvernement fédéral tous les problèmes aient été réglés, car il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les trois objectifs visés par la politique des langues officielles, que ce soit au niveau de la langue de service au public, de la langue de travail des fonctionnaires ou de la participation équitable des deux communautés linguistiques.

On constate encore aujourd'hui que la participation des deux communautés laisse à désirer en ce qui concerne les niveaux des postes détenus par les francophones et la langue de travail de l'Administration fédérale tandis que, sur le plan des diverses provinces, la situation n'est guère reluisante, ni pour les anglo-Québécois, ni pour les francophones au Canada anglais...

Langues officielles et droits linguistiques En gros, on peut résumer les dispositions linguistiques du projet de révision constitutionnelle dont est présentement saisi le Parlement canadien de la façon suivante: proclamation dans la Constitution de l'égalité de statut du français et de l'anglais; droit à l'emploi de la langue officielle de son choix pour communiquer avec le gouvernement fédéral; droit de faire instruire les enfants dans la langue officielle de leurs parents; maintien du bilinguisme institutionnel dans la province du Québec et dans celle du Manitoba, et création d'un régime semblable pour la première fois au Nouveau-Brunswick.

Le projet fédéral a soulevé, en plusieurs milieux, de vives réactions, voire même des protestations dont la presse européenne a, elle-même, fait écho.

Au niveau des provinces on peut dire que leurs réactions varient. La plupart d'entre elles s'opposent au principe de l'action unilatérale, c'est-à-dire sans leur assentiment, qu'entreprend le gouvernement fédéral. Certaines éprouvent également des réticences sur le fond de la question, en particulier en rapport avec la Charte des droits et libertés.

On doit noter, par contre, que deux provinces, précisément celles qui englobent la majorité des francophones canadiens hors Québec, soit l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, sont favorables à l'inscription des droits fondamentaux

tels que formulés dans la Charte.

...Avec le temps un plus grand nombre de Canadiens prendront conscience, je l'espère, du fait que l'inscription des droits linguistiques dans la Constitution forme la pierre angulaire sur laquelle on érigera, de toute façon, le Canada de demain. L'histoire nous aura enseigné que dans un contexte canadien et en dépit des conflits d'intérêts régionaux et des querelles de procédure, il faut à tout prix inscrire les droits linguistiques dans la Constitution.

Tout compte fait, lorsque deux communautés linguistiques officielles cohabitent au sein d'un même pays, tout doit être mis en oeuvre pour en arriver à une symbiose harmonieuse...

Le point fondamental, même aujourd'hui, n'est pas vraiment d'inscrire des droits linguistiques dans une constitution... La question, et cela est déjà acquis depuis longtemps, c'est de s'assurer que les gouvernements, à tous les niveaux, assument leurs responsabilités à l'égard de leurs minorités...

Le président des Parlementaires pour un ordre mondial aux Nations Unies



Le secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim (à gauche), a rencontré, le 13 janvier à New York, M. Douglas Roche (au centre), député canadien et président international des Parlementaires pour un ordre mondial. M. Roche était accompagné de M. Michel Dupuy, représentant permanent du Canada aux Nations Unies (assis à la gauche de M. Roche) et de M. Nicolas Dunlop (à droite), secrétaire général des Parlementaires pour un ordre mondial. Le but de cette visite était l'ouverture possible d'un bureau de l'association au siège des Nations Unies.

Députés français au Canada

A l'invitation du gouvernement canadien, six députés français, MM. Rufenacht, Pinte, Ferretti, DeLalande, Mancel et Abelin, de même que le chef de cabinet du premier ministre Barre, M. Wiltzee, ont effectué un voyage au Canada du 18 au 29 février.

Les visiteurs français ont profité de leur séjour dans quatre provinces canadiennes, la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Québec et l'Ontario, pour s'entretenir avec un bon nombre d'hommes politiques, de hauts fonctionnaires et d'industriels de questions d'intérêt commun et de la situation politique canadienne.

Pendant leur séjour à Ottawa, les députés ont participé à deux tables rondes, l'une sur la politique étrangère, l'autre sur la Constitution et les langues officielles, et ils ont rencontré le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, et le ministre d'État aux petites entreprises, M. Charles Lapointe. Ils ont également été reçus par le premier ministre Trudeau, alors que la présidente de la Chambre des communes, Mme Sauvé, offrait un déjeuner en leur honneur.

Emplois à l'intention des étudiants

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, a rendu public un programme fédéral d'emploi pour les étudiants.

Le budget du programme s'élève à \$100 millions et ses composantes sont:

- Été Canada 1981, dont les crédits de \$76,7 millions serviront à appuyer des projets parrainés par des organisations reconnues, des administrations locales et des ministères et organismes fédéraux;

— des crédits de \$12,7 millions réservés aux opérations des centres d'emploi du Canada pour étudiants (CECE) (qui devraient placer quelque 300 000 étudiants dans le secteur privé), à la campagne nationale de promotion et de publicité intitulée *Embauchons un étudiant*, et pour la composante du Programme interne d'emploi des autochtones;

- les programmes de formation des cadets et des réservistes du ministère de la Défense nationale (budget de \$10 millions);

 et le Programme des gendarmes spéciaux surnuméraires de la Gendarmerie royale du Canada (crédits de \$600 000).

Service de télévision par satellite

Le ministre des Communications, M. Francis Fox, a annoncé la mise en oeuvre immédiate d'un nouveau service de télévision par satellite.

Ce service consiste à présenter les émissions du réseau CTV aux collectivités du Grand Nord et des régions éloignées, pendant plus de 60 heures par semaine. D'autre part, les émissions du réseau français privé TVA seront également diffusées de par le pays via le satellite dès que les dispositions nécessaires auront été réglées.

"Ce sont les Canadiens du Grand Nord qui bénéficieront particulièrement de ce service de télévision par satellite. En effet, pour la première fois, ils pourront choisir les émissions qu'ils désirent regarder", a déclaré le Ministre.

Recommandé par le comité Therrien du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, ce service assurera la distribution par satellite des émissions de télévision des réseaux CTV et TVA, aux heures où les voies du satellite ne servent pas à la diffusion des débats de la Chambre des communes.

Fourrures canadiennes au Japon

Les articles de mode en mouton de la maison *Les Créations Inuk Ltée*, de Montréal, occupent deux pleines pages d'un catalogue de haute couture de 20 pages, récemment publié au Japon.

Lancées sur le marché en 1978, les créations de cette maison côtoient aujourd'hui celles de grands couturiers dans le catalogue 1979-1980 de Kohno and Company.

Situées dans la banlieue montréalaise de Boisbriand, Les Créations Inuk Ltée ont vu le jour en 1976. Cette maison importait et distribuait alors des fourrures décoratives. En 1977, elle commença à créer ses propres articles de mode pour le marché canadien.

Inuk a fait sa première percée sur le marché des exportations en mai 1978, lorsqu'elle s'est associée à d'autres dessinateurs de mode montréalais pour former un pool d'exportation, Montreal Fashion Imports, qui a organisé un défilé de mode à New York. Elle a maintenant un réseau de détail et de distribution dans la plupart des États américains du Nord et en Californie. La première percée de la

Compagnie au Japon date de sa participation à une foire commerciale parrainée par le gouvernement du Québee à Tokyo.

"La chaîne de grands magasins Kohno fait actuellement une étude de marché pour 100 de nos manteaux. Avec ses 118 magasins et un potentiel de 200 manteaux par magasin, [Kohno] pourrait devenir notre plus grand client", déclare M. Donald Dubé, propriétaire et président de la Compagnie.

La participation d'Inuk à des défilés de mode en Belgique, en France et en Allemagne lui a valu des commandes partout en Europe occidentale. "Les Européens aiment l'originalité et le style de nos coupes", dit M. Dubé.

Toutes les ventes à l'exportation d'Inuk sont assurées par la Société pour l'expansion des exportations (SEE).

Dans un avenir rapproché, M. Dubé compte créer des ensembles et des four-rures décoratives en mouton.

Il étudie aussi la possibilité de confectionner des couvre-lits, des décorations murales et des tapis en mouton.

Inuk exporte la moitié de sa production. "Les exportations nous permettent d'allonger notre saison de production et assurent une plus grande stabilité à notre gamme de produits. Elles nous aident aussi à garder et à augmenter notre personnel. Le Canada compte des dessinateurs de mode fort talentueux qui méritent d'être reconnus dans le monde entier", de conclure M. Dubé.



Jaquette sportive d'agneau d'Espagne.

Augmentation du prix du gaz naturel exporté aux États-Unis

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, a annoncé que le prix du gaz naturel exporté aux États-Unis augmenterait à US\$4,94 le million de Btu, à compter du 1er avril prochain. Le prix actuel, soit US\$4,47 le million de Btu, est en vigueur depuis le 17 février 1980.

Le Ministre a déclaré qu'à long terme, il faudra en arriver à la valeur de remplacement, comme le prévoit la convention sur l'établissement des prix du gaz naturel conclue par le Secrétaire à l'Energie des États-Unis et lui-même en mars dernier. Le concept de la valeur de remplacement établi un lien entre le prix du gaz canadien exporté aux États-Unis et celui du pétrole importé par le Canada.

Tant que la valeur de remplacement ne sera pas devenue le prix à l'exportation, le Canada continuera d'évaluer régulièrement la compétitivité de ses exportations de gaz sur les divers marchés des États-Unis.

Les savons, parfaits insecticides?

De nombreux jardiniers utilisent maintenant du savon sur leurs plantes plutôt que sur leur linge, a déclaré à des chroniqueurs horticoles M. Condrashoff, président de la firme Safer-Agro-Chem Ltd de Vancouver qui a mis sur le marché un savon insecticide.

"Notre produit est un mélange d'acides graisseux spécifiques, choisis pour leur haut degré de toxicité pour les insectes, et il n'est pas comme les savons utilisés pour la lessive", a expliqué M. Condrashoff.

"En plus de protéger les forêts contre les aphis, le savon insecticide contrôle la phalène d'hiver, quand on l'utilise combiné avec le méthozychlore, explique M. Condrashoff. Les savons sont parfaits pour protéger les plantes qui décorent les centres commerciaux, les hôpitaux et les immeubles publics. Les propriétaires de serres commerciales utilisent le savon insecticide pour contrôler les aphis, les mites et autres insectes nuisibles. Les propriétaires de pépinières de Caroline du Nord sont très intéressés à la possibilité de contrôler les mites-araignées sur les sapins Frazer, très utilisés comme arbres de Noël."

Les savons insecticides n'ont que peu d'effets sur les insectes bénéfiques comme les abeilles, les coccinelles et les guêpes parasites. En ce qui concerne l'homme, ces savons ont de nombreux avantages. On peut les utiliser sans danger pour la peau ou pour le système respiratoire, et ils ne corrodent pas l'équipement.

Bien qu'on ne connaisse pas encore les possibilités économiques et pratiques de leur utilisation massive en foresterie et en agriculture, les scientifiques croient que les savons insecticides offrent de grandes possibilités dans les fermes, les vergers et les jardins.

La Légion royale canadienne et l'isolation des maisons

La Légion royale canadienne s'apprête à jouer un rôle inhabituel pour aider les Canadiens à améliorer l'isolation thermique de leurs maisons.

Le ministre des Approvisionnements et Services, M. Jean-Jacques Blais, et le président de la Légion royale canadienne, M. A.L. Harvey, ont annoncé, le 22 janvier, la conclusion d'un accord aux termes duquel les filiales de la Légion de tout le Canada aideront l'Office des normes générales du Canada (ONGC) à tenir des examens à l'intention des employés d'entrepreneurs en isolation thermique.

En plus des locaux, la Légion fournira, dans la mesure du possible, le personnel voulu pour aider l'ONGC à faire passer les examens; ceux-ci constituent un élément primordial du Programme d'accréditation des entrepreneurs en isolation thermique de l'ONGC.

M. Jean-Jacques Blais, qui est responsable de l'Office des normes générales du Canada, a déclaré que le programme d'accréditation aiderait les nombreux Canadiens désirant refaire l'isolation thermique de leurs maisons à choisir un bon entrepreneur.

"Avec ses 1 825 filiales et ses 545 000 membres, a d'autre part expliqué M. Blais, la Légion royale canadienne est dans une position exceptionnelle pour aider l'ONGC à rendre ces examens accessibles aux entrepreneurs en isolation de toutes les régions du Canada."

"Le Programme national d'accréditation de l'ONGC contribuera à la réalisation d'un des objectifs du Programme national de l'énergie, qui vise à améliorer de 70 p. cent l'isolation thermique des résidences canadiennes d'ici 1987".

Étude du bassin du Yukon

Les ressources hydrauliques du bassin du Yukon feront l'objet d'une étude mixte du gouvernement fédéral, et des gouvernements du Yukon et de la Colombie-Britannique.

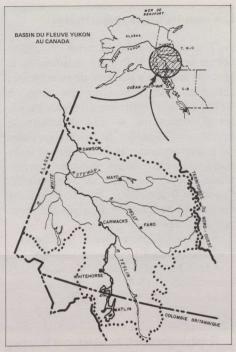
Une entente en ce sens a été passée en vertu de la Loi sur les ressources en eau du Canada.

Les signataires de cette entente sont le ministre de l'Environnement, M. John Roberts, celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. John Munro, l'administrateur du Yukon, M. Douglas Bell, le ministre des Ressources renouvelables du Yukon, M. Dan Lang, et le ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique, M. Stephen Rogers. Cette étude évaluera les diverses propositions de gestion pour les ressources du bassin du Yukon au Canada.

Le bassin du Yukon est le cinquième en Amérique du Nord, par la superficie couverte et le débit moyen de l'eau. Le fleuve prend sa source en Colombie-Britannique et, avec ses affluents, draine presque toute la partie sud du Yukon avant de traverser la frontière canadoaméricaine, en Alaska.

L'entente a pour objet d'étudier les utilisations actuelles et prévisibles de l'eau et des ressources connexes, en vue de déceler les régions particulières qui nécessitent d'autres recherches.

L'étude sera dirigée par le Comité du



bassin du Yukon, composé de quatremembres représentant le ministère fédéral de l'Environnement, celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que les gouvernements du Yukon et de la Colombie-Britannique. L'on en prévoit la fin pour le 30 décembre 1983 et son coût ne devrait pas dépasser \$2,2 millions, somme dont le ministère de l'Environnement assumera 50 p. cent, les Affaires indiennes, 40 p. cent, et les gouvernements du Yukon et de la Colombie-Britannique, 5 p. cent chacun.

Aide élargie aux victimes du tremblement de terre en Italie

Le Canada a élargi les mesures spéciales adoptées en décembre pour aider les Italiens touchés par le tremblement de terre qui a secoué le Sud de l'Italie l'automne dernier. Les mesures incluent à présent les membres éloignés des familles de Canadiens ainsi que de résidents permanents.

Ces mesures permettront également aux victimes du cataclysme actuellement en visite au Canada (soit de 500 à 700 personnes) de faire leur demande d'immigration au Canada même. Elles pourront aussi travailler et être admissibles aux services sociaux pendant le traitement de leurs demandes.

A la suite du tremblement de terre, la priorité est allée aux proches parents de résidents canadiens. Mais il est devenu évident que le mouvement d'immigration sera moins considérable que prévu à l'origine. Ainsi, sur les 990 demandes soumises par des résidents canadiens au nom de 2 293 parents vivant en Italie, l'on avait émis, au 9 janvier, 377 visas d'immigration et 148 permis ministériels. Les responsables de l'immigration ont été dans l'impossibilité de se mettre en rapport avec certaines des victimes tandis que d'autres ont exprimé le voeu de refaire leur vie en Italie.

"...Maintenant que les plus proches parents...ont pu faire l'objet de toute l'aide possible, j'ai décidé que les mesures spéciales dont avaient bénéficié la famille immédiate pourraient également s'appliquer aux parents éloignés, notamment aux cousins, a déclaré le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy.

Les non-fumeurs majoritaires

A l'occasion de la Semaine nationale contre le tabac, le Conseil canadien sur la santé et le tabac a parrainé de nombreuses activités. Pour n'en citer que deux, à Yellowknife (Territoires-du-Nord-Ouest), les personnes qui se sont abstenues de fumer, ont reçu des certificats spéciaux du gouvernement des Territoires et leurs noms ont été publiés dans le journal, tandis qu'à l'hôpital de Fredericton (Nouveau-Brunswick), les non-fumeurs ont bénéficié de réduction sur les repas pris à la cafétéria.

Selon le docteur David Nostbakken, les Canadiens sont en grande majorité des non-fumeurs. Une étude du gouvernement fédéral révèle en effet que, en décembre 1979, 60 p. cent des Canadiens âgés de 14 ans et plus étaient des nonfumeurs.

Il est intéressant de noter que le tabac est l'un des produits que les premiers explorateurs européens ont découvert au Nouveau-Monde.

Que ce soit lors de cérémonies ou pour des raisons médicales, les Amérindiens fumaient du tabac ou d'autres plantes. A la suite de fouilles archéologiques effectuées dans différentes parties du Canada, on a découvert des pipes de pierre datant de 1000 ans avant Jésus-Christ.

Avec le recul du temps, il semble clair que le fait d'inhaler du tabac a toujours constitué un danger pour la santé, mais ce danger n'est vraiment devenu indéniable qu'à partir du moment où la cigarette a été socialement acceptée au XXe siècle.

Un petit coussin bien pratique

Un vendeur de meubles de Toronto, M. Frank Roberts, inventeur à ses heures, réalise des affaires d'or grâce à une sorte d'appui-dos miracle.

Depuis la mise sur le marché, il y a moins de huit mois, de cet appui-dos qui soulage rapidement le mal de dos, M. Roberts en a vendu plus de 6 000.

Fait de fibre de verre, cet appui-dos connu sous le nom de Obus Forme a la grosseur d'un oreiller de 2,5 centimètres d'épaisseur, et il pèse moins d'un kilogramme (896 grammes exactement). L'Obus Forme s'ajuste parfaitement au dos lorsque celui qui l'utilise est assis dans un fauteuil ou au volant d'une auto. Son prix au détail: \$59,95.

Gaétan Boucher bat deux nouveaux records du monde

Le patineur de vitesse Gaétan Boucher a amélioré deux records du monde le 31 janvier à Davos (Suisse).

Tout d'abord, il a porté à 1 mn 13 s 39 le record mondial du 1 000 mètres. Il a également amélioré le record du monde du combiné de 1,465 points en obtenant 148,785 points.

Gaétan Boucher avait auparavant remporté le 500 mètres en 37 s 23 établissant ainsi un nouveau record canadien.

Jean Pichette, de Ste-Foy (Québec) comme G. Boucher, a porté pour sa part à 165,892 points, le record mondial junior du combiné. Pichette, âgé de 17 ans, a établi cette nouvelle marque en enregistrant des performances de 2 mn 0 s 09, au 1500 mètres, et de 7 mn 18 s 34, au 5 000 mètres.

Chez les dames, la Canadienne Cheryl Prendergast, de Winnipeg, a quant à elle remporté deux épreuves, le 500 et le 1 000 mètres. Elle a réalisé un temps de 43 s 68 au 500 mètres, et a triomphé au 1000 mètres, en 1 mn 28 s 90. Elle a également mérité les honneurs du combiné, en obtenant un total de 177,210 points.

Lucie Gagnon, de Ste-Foy (Québec) a terminé deuxième.

London, hôte du championnat masculin de curling

En 1759, sur les plaines d'Abraham près de Québec, l'armée française du général Montcalm affrontait l'armée anglaise du général Wolfe. Si l'histoire enseigne que cette bataille a joué un rôle clé dans l'avenir du Canada, l'on ignore généralement qu'on doit à cet événement l'introduction du curling au pays.

Peu de temps après la bataille, en effet, un groupe de recrues écossaises qui avaient combattu sous la bannière de Wolfe firent une démonstration de ce sport très ancien sur les eaux glacées du Saint-Laurent. Le curling se répandit à mesure que la colonie s'agrandit, à tel point qu'aujourd'hui, il se joue l'hiver dans pratiquement toutes les villes et localités du Canada.

Que les Écossais aient été les premiers à pratiquer ce sport au Canada n'est que juste, puisque l'Écosse en est, comme chacun le sait, la patrie et le Royal Caledonian Curling Club d'Edimbourg, le club fondateur. La tradition écossaise a en grande partie subsisté: les membres des équipes de curling portent toujours les couleurs traditionnelles et il n'est pas rare de voir des joueurs de cornemuse vêtus d'un kilt aux tournois canadiens ou "bonspiels".

Succès actuel du curling

Malgré tout, le curling a beaucoup évolué depuis le temps où il se jouait sur la surface glacée des lacs, rivières et étangs. D'année en année, il attire un nombre croissant de Canadiens et depuis l'introduction de la glace artificielle, il peut se pratiquer à longueur d'année, même si en

fait on ne s'y adonne généralement qu'entre octobre et avril.

Sur le plan international, le Canada s'est taillé une solide réputation au curling. En 1980, il remportait les championnats mondiaux pour hommes et pour dames et se classait deuxième aux compétitions réservées aux juniors.

On évalue à 2,5 millions le nombre de Canadiens s'adonnant au curling chaque hiver. Plus de 1 500 clubs sont inscrits à la Canadian Curling Association et il semble qu'il y ait à peu près autant de non inscrits.

Curieusement, bien que la première partie se soit déroulée à Québec et que le premier club ait été fondé à Montréal en 1807, le curling est plus populaire dans les provinces de l'Ouest. Le Manitoba est généralement considéré comme le centre du curling au Canada, à cause du succès de ses équipes dans les compétitions nationales et internationales.

La ville de London, en Ontario, aura l'honneur d'organiser le prochain championnat masculin de curling, le Silver Broom, du 23 au 29 mars 1981. London est la cinquième ville canadienne à accueillir le "bonspiel", lequel est commandité par Air Canada.

(Extrait d'un article de John Bissonnette publié dans Billet touristique.)

Le total des conserves d'abricots conditionnés, pour l'année de récolte de 1980, par les conditionneurs canadiens était de 1 340 tonnes métriques. Le total des conserves congelées de brocoli conditionné était de 2 644 tonnes métriques.

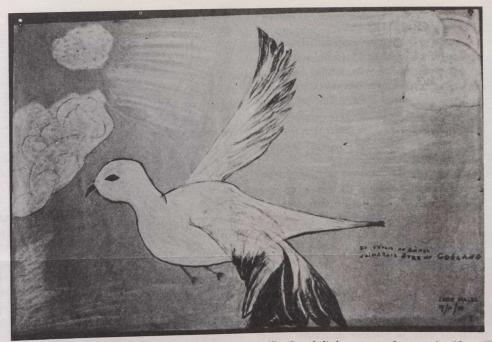
La chronique des arts

Tournée européenne d'oeuvres de personnes handicapées

Dans le cadre de l'Année internationale des personnes handicapées, l'exposition itinérante *L'Art et les Handicapés* effectue actuellement une tournée européenne.

L'Exposition, organisée par le centre de réadaptation Lethbridge, à Montréal, a débuté le 8 février à la Maison de la culture de la Corse, à Ajaccio. Elle comprend 40 dessins réalisés par des handicapés physiques et mentaux fréquentant l'Atelier de thérapie par l'art du centre Lethbridge. Parallèlement à l'Exposition seront présentés un diaporama sur l'Atelier et un film *Ombres et lumières*, réalisé par les étudiants d'art et de communication de l'Université Concordia, à Montréal.

L'Atelier a été créé il y a neuf ans par M. Maurice Brault, qui utilise le dessin pour amener ses élèves à s'exprimer et à raconter graphiquement leur évolution. "La thérapie par l'art, c'est avant tout d'aider le malade à actualiser l'image innée dans le rêve, en réactivant son geste créateur plus ou moins paralysé par des contraintes ou des fixations physiques ou psychiques. Ce moyen d'exploration peut être aussi un instrument de diagnostic pour les psychiatres et les psychologues",



Si j'étais un animal, j'aimerais être? pastel à l'huile réalisé par une femme de 63 ans ayant eu un accident cérébro-vasculaire.

explique M. Brault. Ce dernier s'est rendu compte de l'intérêt suscité par sa méthode à l'occasion de colloques et de séminaires organisés lors de la tournée canadienne de l'Exposition. Les étudiants d'art, par exemple, y voit un nouveau débouché et les spécialistes de la réadaptation, une façon attrayante de suivre



Auto portrait, oeuvre d'un jeune homme de 30 ans atteint de sclérose en plaques.

l'évolution de leurs clients.

M. Brault sait fort bien qu'il ne s'agit pas là du seul moyen d'extériorisation, mais il estime que son approche au moyen du dessin, de la peinture, des marionnettes et de la terre glaise est à la portée de tout le monde. "Il est important de ne pas confondre un moyen d'expression avec l'utilisation de l'artisanat ou du bricolage", souligne cependant M. Brault.

Trois universités canadiennes forment déjà de tels thérapeutes, note Mme Lily Tasso dans un article sur l'Atelier du centre Lethbridge publié dans *La Presse*. Ce sont l'Université Concordia, l'Univer-



La Ville, oeuvre d'un psychotique âgé de 29 ans. Crayon feutre.

sité de Toronto et l'Université de Victoria (Colombie-Britannique).

Après Ajaccio, l'Exposition se rendra au centre culturel de Marseille (en mars), à Aix-en-Provence (en avril), Lausanne Suisse (probablement en mai), au Centre culturel canadien à Paris (en juin) et à Arc-et-Senans, France (en juillet-août). L'Exposition sera également présentée au siège de l'UNESCO, à Paris, sans doute en juillet.

Cette tournée est subventionnée par les Musées nationaux du Canada, et le ministère des Affaires extérieures.

Nouvelles brèves

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) a annoncé la signature d'un accord de financement de US \$20 millions avec la Société nationale d'électricité du Cameroun (Sonel), en vue d'appuyer la vente de biens et services de Lavalin International Inc., de Montréal. Sonel étend le système d'électrification rural sud-central du Cameroun afin de remplacer l'énergie hydroélectrique par la production actuelle d'énergie thermique. Le réseau envisagé reliera les villes éloignées au réseau hydroélectrique du pays. Le projet devrait procurer quelque 750 années-personne pour Lavalin et les 10 principaux fournisseurs.

Une girafe à l'école, tel est le titre d'un disque pour enfants que vient de réaliser une artiste d'Ottawa, Suzanne Pinel, avec le concours des enfants eux-mêmes et du ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin. Le disque comprend 11 chansons qui essaient de recréer le monde des enfants canadiens.

Le prix d'objectif du lait industriel est passé de \$34,61 à \$35,70 l'hectolitre, le 1er janvier. Il s'agit d'une augmentation

Hebdo Canada est publié par la Direction des programmes d'information à l'étranger, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à la rédactrice en chef, Prisca Nicolas.

This publication is also available in English

under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en espanol bajo el título Noticiario de Canadá.

Alguns artigos desta publicação são também editados em português sob o título Notícias do Canadá.

de 3,1p. cent par rapport au prix annoncé le 1er août 1980.



Ces silhouettes paraissent un peu figées, et pour cause, puisqu'elles ont été peintes sur un mur de briques à London (Ontario).

Le Canada compte un nouveau parti politique, le National Party of Canada, fondé à Edmonton (Alberta) par un ancien homme d'affaires, M. H. Harris. Le nouveau parti n'a pas encore de programme défini mais selon M. Harris la nouvelle formation politique se prononcera en faveur de l'élimination des subventions aux biens de consommation produits au Canada. Elle défendra également la compétence des gouvernements provinciaux sur les ressources.

Le nombre de bébés nés de femmes âgées de 30 à 34 ans a atteint 78,7 p. 1000 en 1978 alors qu'il n'était que de 67,1 p. 1000 en 1973, révèle Statistique Canada. Cette tendance est due au fait que, de plus en plus, les femmes veulent établir leur carrière professionnelle avant d'avoir un enfant.

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) a annoncé la conclusion d'un accord de financement de \$3,8 millions en vue d'appuyer la vente de niveleuses, par Champion Road Machinery Limited, de Goderich (Ontario), à la République de Colombie. Cette vente, évaluée à \$4,5 millions, porte sur des niveleuses 70 D-710 et des pièces de rechange connexes. Champion Road Machinery Limited, de Goderich, est une entreprise canadienne privée à part entière qui jouit d'une grande expérience dans la fabrication des niveleuses.

Le président du Sénat canadien, M. Jean Marchand, a effectué une visite en Italie dans les régions dévastées par le tremblement de terre de l'automne dernier. M. Marchand a rencontré le commissaire extraordinaire aux régions sinistrées, M. Giuseppe Samberletti. Il a ensuite été reçu par le président de la République italienne, M. Sandro Pertini, le 26 janvier.

Selon un communiqué de l'agence de presse chinoise Xin Hua, Coopers and Lybrand, de Toronto, est la première maison internationale de conseillers et experts-comptables autorisée à faire affaire en Chine, aux termes de nouveaux règlements sur les représentants de firmes étrangères établies en Chine.

Les pêcheurs québécois ont puisé de la mer 74 000 tonnes métriques de poissons et de fruits de mer en 1980, ce qui représente une augmentation d'environ 2 000 tonnes métriques par rapport à l'année précédente. La valeur de ces prises au débarquement s'élevait à \$41 millions; elle était de \$39,7 millions en 1979. La morue demeure l'espèce la plus pêchée par les pêcheurs commerciaux québécois avec des prises de 32 000 tonnes métriques représentant une valeur au débarquement de \$14 millions. (Le Devoir).

Un ancien réfugié de la mer, étudiant d'une école secondaire de Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), a gagné le premier prix du Concours provincial de mathématiques de 1980. M. Thong Huy Phan, âgé de 17 ans et né à Saigon, a reçu un chèque de \$125 pour la méthode innovatrice qu'il utilise dans la solution des problèmes.

Une firme montréalaise, Marathon Electric Vehicules Inc., est en train de se créer un marché international avec un véhicule à usage commercial mu à l'électricité. La Marathon C-360 est l'une des rares voitures électriques d'Amérique du Nord qui soient conformes aux exigences des gouvernements américain et canadien en ce qui concerne la circulation routière.

En vertu d'un accord intervenu récemment, cinq banques canadiennes pourront ouvrir, cette année, des succursales au Japon, et cinq banques japonaises pourront en faire autant au Canada. L'Accord prévoit aussi que, d'ici la fin de 1983, deux banques japonaises pourront ouvrir au Canada des succursales incorporées localement, si elles le désirent, et que deux banques canadiennes seront autorisées à s'établir à Tokyo durant la même période. (La Presse).